

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

AMICALE DES BOULISTES
DU FRONT DE MER
GRAU D'AGDE

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901
et au décret du 16 août 1901

A.B.F.M. Rue Paul Isoir, 34300 GRAU D'AGDE

1- BUVETTE

L'amicale des boulistes du front de mer gère une buvette.

Elle est gérée par les bénévoles du bureau ou des personnes désignés par le bureau. Les horaires d'ouverture sont définis par le bureau, la fermeture de la buvette est fixée à 20h00 à l'exception des jours de concours.

Son utilisation n'est autorisée que pour les membres de l'association et aux éventuels accompagnants.

Un fond de caisse de 35 euros est mis en place, les recettes de la buvette seront remis de manière hebdomadaire au trésorier, celui ci les déposera sur le compte bancaire dans les meilleurs délais.

L'approvisionnement de la buvette sera effectué par le responsable d'intendance, les achats seront uniquement effectués par chèque ou avec la carte bancaire de l'association.

2 – LES TERRAINS

Par la convention d'occupation du domaine publique en date du 14/05/2019 allant jusqu'au 31 mai 2025, l'entretien des terrains et la propreté du site sont à la charge de l'association .

Pour se faire un responsable de l'entretien a été désigné par le bureau.

3 - PRÉPARATION DES TERRAINS POUR LES CONCOURS

La préparation des terrains est assuré par la personne désigne par le bureau

L'association rédige un règlement pour le bon déroulement des concours a savoir :

1 : Le fait de participer au concours engage l'acceptation du règlement

2 : Les règles du jeu de la **F.F.P.J.P**

Le bouchon doit rester à l'intérieur du carré, pas de distance entre la ficelle et le fond du court.

3 : pour les concours un cercle de jeu est obligatoire

4 : Lignes de perte

le bouchon et les boules sont annulés s'ils franchissent les lignes blanches ou touchent les fonds de cadres, ainsi que les bords des carrés 1 à 18.

5 : Pour chaque concours le bureau désignera un responsable, Celui ci interviendra en cas de litige sa décision est irrévocable et s'appliquera à tous joueurs prenant part au concours.

5 - STOCKAGE MATÉRIELS ET BOISSONS

L'association dispose d'un local de stockage pour y entreposer tous le matériel et les boissons. Son accès est strictement réservé aux personnes désignées.